

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 11 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du cinq avril deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 11 avril 2018

Délibération n° : 18-04-11

7.10 Divers

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY - Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE - Gérard QUINET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Pasquale TIMPANO a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Dominique DAUCHY
Henri ZIELINSKI a donné pouvoir Jean CAVERNE
Marie Christine PICOT a donné pouvoir Gérard QUINET

ÉTAIENT ABSENTES :

Isabelle DUFRENNE
Ingrid SAGUEZ

Objet : Budget Primitif 2018

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 25

Votes Pour : 21

Votes Contre : 2

Abstention : 2

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 1612-2,

CONSIDÉRANT que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et avant le 30 avril lors des années de renouvellement des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à la majorité des voix, avec 2 votes CONTRE** (Gérard QUINET et Marie-Christine PICOT) **et 2 ABSTENTIONS** (Henri ZIELINSKI et Jean CAVERNE), les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 9 824 000 € et en section d'investissement 2 478 000 €,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/04/2018

Pour copie conforme



- Le 21/04/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET